

L'ORGANISATEUR LYONNAIS,

BULLETIN RÉPUBLICAIN.



PRIX
L'ABONNEMENT ALA SEMAINE :
SERVI A DOMICILE, 50 c.
POUR LE DÉPARTEMENT DU
RHONE : 65 c.
POUR LES AUTRES DÉPARTE-
MENTS : 75 c.

LYON. — MARDI 11 AVRIL 1848.

Dans une circulaire que nous apportent aujourd'hui les journaux de Paris, le Ministre de l'intérieur engage les commissaires-généraux des départements à soutenir les candidatures franchement républicaines.

Distinguons bien cette recommandation de l'influence que prétendait exercer le gouvernement précédent. M. Duchâtel et ses employés s'adressaient aux intérêts privés; ils se vantaient de leur habileté de main, et gagnaient les électeurs par une large distribution de grâces et faveurs dont le public faisait les frais.

Avec le suffrage universel, où trouver le séducteur, quand la France entière devrait être séduite? ce personnage qu'on appelle le peuple, ou tout le monde, n'est pas de ceux qu'on puisse soudoyer.

L'action des commissaires de départements sera toute morale.

On a parlé de terreur; mais sur qui pèserait-elle? sur quelques employés. En vérité, ils comptent en trop petit nombre dans cet immense chiffre de 10 millions et plus d'électeurs pour que le gouvernement se décide à mettre, pour si peu, en jeu, le grand ressort de la terreur.

La mission du gouvernement se bornera à rallier les incertains, à concentrer, s'il le peut, toutes les voix amies, sur des candidatures qui ont les meilleures chances.

Qu'on se rassure donc; les élections seront libres, parfaitement libres. Seulement, les électeurs qui n'acceptent le gouvernement nouveau que comme un fait accompli, auront à réfléchir sur la portée de leur vote. Ils comprendront que le même sentiment de prudence qui les porte à se dire républicains sans l'être de cœur, doit les engager à reporter leur voix sur les amis et les soutiens du gouvernement actuel, plutôt que sur les partisans d'un régime impossible.

Nous exprimions, hier, notre pensée sur la part que la France doit prendre à la guerre italienne, et le peu d'effroi que nous cause cette coalition nouvelle contre la liberté. Quand la Sainte-Alliance des peuples est écrite en caractères de feu, au fond de la conscience humaine, que peut, contre elle, la Sainte-Alliance des rois?

Cependant, pour notre pays, le premier et le plus haut représentant de la famille humaine, la guerre nous paraît regrettable, parce que nous craignons que, portant à l'extérieur une partie des forces de la France, elle ne soit le prétexte de retards apportés dans les réformes que réclame impérieusement l'état social du monde, réformes dont la France semble avoir providentiellement l'initiative.

L'Angleterre interviendra, dit-on; soit, elle sera poussée à cette folie. Mais vraiment, en face de ce qui se passe de l'autre côté du détroit, nous nous demandons où? Minée radicalement par cette monstrueuse gangrène de l'inégalité, base de son ordre social, l'Angleterre trouvera ce courage désespéré d'aller porter la guerre quelque part. Espère-t-elle ainsi se défaire de ses prolétaires, devenus trop nombreux? croit-elle, déplaçant la question, et ranimant d'aveugles haines, réduire la guerre sociale qui la menace aux mesquines proportions d'une lutte nationale? vain espoir! Les peuples, désormais éclairés divinement, ne sacrifieront pas leurs véritables intérêts aux machiavéliques combinaisons d'une oligarchie sans cœur. Dans toute la conduite du gouvernement anglais, se montre, d'ailleurs, cet aveuglement, symptôme des grandes chûtes.

Nous avons signalé dernièrement la réapparition sur nos quais et dans les montres des bouquinistes d'une foule de livres obscènes et immoraux que l'on jette en pâture à la curiosité de nos enfants et du peuple. Nous réclamons l'intervention de la police contre ce débordement, ainsi que contre les chansons plus ou moins grossières ou impudiques, que l'on se permet de chanter ou de vendre en pleine rue. Le *National* fait, à ce sujet, les réflexions suivantes:

« La monarchie, on lui doit cette justice, avait supprimé le scandale des maisons de jeu publiques, et poursuivait avec une louable activité les tripots clandestins. La République ne peut se dispenser de faire à cet égard beaucoup plus que la monarchie, car la pureté des mœurs importe essentiellement à sa conservation. Nous avons encore entendu parler de livres obscènes, de chansons impudiques qui se débiteraient ou se chanteraient dans les rues. Ces faits sont rares, Dieu merci! et, sous ce rapport, on peut constater de la révolution de 1830 à celle de 1848 une grande amélioration. Mais n'y en eût-il qu'un seul exemple, ce serait encore trop. Nous conjurons M. le préfet de police d'y veiller attentivement. Il faut que la France républicaine donne à toute l'Europe l'exemple de la moralité. C'est la meilleure preuve qu'elle puisse donner de la bonté de ses institutions; c'est son moyen de propagande le plus certain et le plus légitime. »

ADRESSE DE ROBERT OWEN A LA NATION FRANÇAISE.

Amis et frères,

Un événement imprévu et irrésistible vient d'avoir lieu: c'est le commencement d'une ère nouvelle pour l'humanité. Elle passe des principes faux à la vérité, de l'ignorance à la science, de la pauvreté aux richesses, de la désunion à l'union, de l'oppression à l'indépendance, de la concurrence à l'association, de la guerre à la paix, de la méfiance universelle à la charité universelle, de la haine à l'amour et à la fraternité.

Des hommes ignorants et sans expérience prétendent que c'est trop beau pour la nature humaine, que c'est impraticable. Oui, pour eux, c'est impraticable, parce qu'ils ne savent pas comment effectuer ce changement; mais dire que c'est impossible, c'est méconnaître les facultés de l'homme et calomnier Dieu qui les a créées.

Je connais les moyens d'effectuer ce changement, non seulement pour vous, mais pour le monde entier. Je suis venu à Paris pour aider le gouvernement provisoire à préparer ce résultat glorieux sans léser personne, mais dans l'intérêt présent et futur de tous; je suis venu pour l'aider à fonder une constitution nouvelle qui garantisse à tous une somme d'avantages et de bien-être supérieure à ce que l'on a pu avoir jusqu'à présent, et qui ne puisse qu'augmenter avec le développement de la science, à laquelle on ne peut fixer de limites.

Les moyens de produire ce changement, sagement appliqués, existent partout sur la terre, là où elle est habitable; ils sont aussi abondants que la terre, l'air et l'eau, et peuvent, à l'aide de nos connaissances pratiques et scientifiques, produire le plus agréablement possible pour chacun d'immenses richesses, et assurer le bonheur de tous.

Ne craignez rien, ces choses peuvent s'accomplir en grande partie dès aujourd'hui et plus complètement pour nos enfants quand ils auront reçu une éducation rationnelle.

Le mois prochain, j'aurai 77 ans; j'ai combattu pendant soixante ans pour cette grande cause, malgré toutes espèces de calomnies. J'ai inventé les asiles d'enfants et le mode d'éducation sans punitions. J'ai amélioré la condition des travailleurs dans les manufactures. J'ai découvert la science au moyen de laquelle on peut donner un caractère supérieur à la race humaine, produire des richesses en abondance et une répartition juste et équitable. J'ai donné les moyens d'arriver graduellement à une éducation et à une éducation égale pour tous, bien supé-

rieure à celle que les plus fortunés ont pu se procurer jusqu'à ce jour.

Je viens apporter à la France ces lumières et l'expérience que j'ai acquise dans beaucoup de pays pour consolider la glorieuse victoire qu'elle vient de remporter sur un système faux et oppressif qui ne pouvait durer.

Charité et fraternité universelle! Liberté, égalité, fraternité!

31 mars 1848.

Chronique de Lyon.

Voici le texte de la pétition qui se signe en ce moment dans les rangs de la garde nationale. Elle est adressée au citoyen Arago, commissaire extraordinaire du gouvernement dans le département du Rhône:

« Les soussignés, tous officiers et sous-officiers, élus dans la garde nationale de la cité, et formant la seule représentation, à Lyon, de l'élection républicaine;

« En réponse au vœu émis par le comité central de Lyon pour leur réélection;

« Demandent que ce comité soit lui-même soumis immédiatement à l'élection la plus large, si, conséquent avec le principe par lui posé, il ne donne pas sa démission en masse.

« Un comité qui n'a pas reçu ce baptême républicain de l'élection générale et qui se met en contradiction avec ses principes, lorsqu'il s'agit de son intérêt personnel, ne peut subsister à Lyon.

« Les soussignés déposeront tous leurs démissions dans les mains du conseil municipal qui sera élu, le jour même de sa constitution. »

(Suivent les signatures).

— Il y a eu quelques désordres à Villeurbanne, au sujet d'un M. Pallu que cinquante individus voulaient mettre à la tête de la mairie, à la place du maire actuel, le citoyen Amblard. Grâce à la sage intervention des *Voraces*, le calme a été rétabli et la commune a conservé le maire qu'elle affectionne.

— Ces jours derniers, une bande considérable d'ouvriers circulait en ville; l'un d'eux portait un écriteau sur lequel étaient écrits ces mots: *De l'ouvrage, point d'aumône, les journées à 2 fr. 50*. Elle s'est dirigée à l'Hôtel-de-Ville et chez M. Arago, qui aura sans doute pu donner satisfaction à ces braves gens.

— Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

La commission nommée pour la répartition des travaux de la première commande faite par le gouvernement à la fabrique de soieries est ainsi composée:

Commissionnaires: Les citoyens Arles-Dufour, Bié, de la maison Tavernier, Enneguy, Vouillemont.

Fabricants: Les citoyens Champagne, de la maison Champagne et Gariot, Dervieux, Edant, Grillet aîné.

Chefs d'ateliers et ouvriers: Les citoyens Barbier, Benoit (Joseph), Bernard-Barret, Clasis (Hilarion), Chaley (Claude), Coignet (Antoine), Curtet, Favre, Grangy, Greppo, Gros (Antoine), Lardet, Moret (Jean-Jacques), Perrache, Vallier, Vial.

La commission est autorisée à s'adjoindre les citoyens dont le concours lui semblera utile.

Nouvelles de Paris.

Le 17 avril au soir a eu lieu la première des représentations gratuites offertes au peuple de Paris par le gouvernement provisoire, et par les soins du ministre de l'intérieur, sur le théâtre de la République. Le plus grand ordre a régné dans cette nombreuse assemblée, qui a constamment allié un sentiment enquis des convenances à l'appréciation juste et vive des beautés littéraires.

D'énergiques applaudissements ont tour à tour salué le *Chant du Départ*, un spirituel prologue de Georges Sand, intitulé *le Roi attend*, les beaux vers d'Horace et la prose si amusante du *Malade imaginaire*. Quant à la *Marseil-*

laisse, chantée avec accompagnement de chœurs, par Mlle Rachel, il est impossible d'imaginer rien de plus admirable : c'est la plus sublime inspiration que l'art puisse emprunter au patriotisme. De magnifiques bouquets ont été offerts à la grande actrice. Ils étaient le produit d'une collecte qui avait été improvisée au commencement de la représentation. La plupart des membres du gouvernement provisoire, MM. Dupont (de l'Eure), Ledru-Rollin, Lamartine, Louis Blanc, Albert, Armand, Marrast, Carnot, assistaient à cette solennité, confondus dans les rangs des citoyens. Sur la proposition d'un des spectateurs, une quête pour les pauvres a été faite au moment de la sortie du public.

— M. Lamartine, en recevant une députation des blessés de février, a annoncé que le château de Meudon allait être disposé pour recevoir les invalides civils, et que les Tuileries redeviendraient le siège du gouvernement et le lieu de séance de l'Assemblée nationale.

— Une députation des Invalides s'est présentée aujourd'hui au siège de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie, au palais de l'Elysée National ; elle a remis entre les mains du citoyen Béranger, vice-président, la somme de 1,915 fr. 35 c.

— M. Blanqui, depuis la publication du document sur la Société des Familles, non-seulement n'a plus paru aux dernières réunions du Club Républicain, mais encore, nous assure-t-on, a quitté Paris.

— Les échanges d'argenterie contre le numéraire augmentent chaque jour à la Monnaie.

Les opérations quotidiennes, qui étaient descendues de 200,000 fr. à 110, et même 100,000 fr., sont remontées à 200,000 fr.

On frappe journellement 120,000 pièces de 5 fr. (soit 600,000 fr.

— Un décret du gouvernement provisoire règle la position financière des commissaires du gouvernement qui administrent nos départements.

Il leur attribue 40 fr. par jour, non compris les frais de bureau, les frais de voyage, etc., etc.

ELECTIONS DE LA GARDE NATIONALE.

Liste complète des colonels et lieutenants-colonels.

	COLONELS. MM.	LIEUT. — COLONELS. MM.
1 ^{re} légion.	Tracy.	Clary.
2 ^e —	Clément Thomas.	Bouillon.
3 ^e —	Thirion.	Howin.
4 ^e —	Ramond.	Poirier.
5 ^e —	Favrel.	Duthy.
6 ^e —	Forestier.	Vatrin.
7 ^e —	Dauphin.	Péret.
8 ^e —	Bourdou.	Lebaslard.
9 ^e —	Gautier.	Montandon.
10 ^e —	Hingray.	Dehaye.
11 ^e —	Quinet.	Pascal.
12 ^e —	Barbès.	Trélat.
13 ^e Cavalerie.	Trélat.	Dollfus.

M. Lamartine a adressé la lettre suivante à M. Ponsard, candidat dans le département de l'Isère.

« Mon cher ami,

« Vous étiez, comme moi, républicain avant la république. Les noyers de St-Point savent depuis plusieurs années vos pensées et les miennes. Notre pensée, éclose en trois jours au feu de l'âme du peuple, veut aujourd'hui des âmes comme la vôtre pour la défendre et l'accomplir. Je fais donc les vœux les plus sincères pour que l'assemblée nationale se fortifie d'hommes comme vous.

« Cette République ne doit ressembler qu'à elle-même. C'est une révolution d'intelligence et de moralité. Elle a été à la fois l'idéal des hommes de lettres et l'œuvre héroïque du peuple. Il faut qu'elle rende au peuple et à l'intelligence ce qu'elle leur doit. Les poètes l'ont rêvée, qu'ils la sauvent. Mais pendant les jours de sa lutte, vous avez combattu à la fois pour qu'elle fût victorieuse et pour qu'elle fût modérée et magnanime. Venez lui donner ce double caractère dans sa législation.

« Je ne vous écris pas comme membre du gouvernement ou comme ministre, je vous écris comme citoyen. Ce gouvernement, selon moi, ne doit peser dans les élections sur le pays que par la confiance libre qu'il s'efforce de lui inspirer. Mais je reste avant tout et après tout citoyen, et à ce titre, rien ne m'empêchera jamais de professer l'estime, la confiance et l'amitié que j'ai pour vous.

LAMARTINE.

ACTES OFFICIELS.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Considérant que l'impôt doit naturellement peser sur ceux qui sont en état de le payer ;

Considérant que ce principe a été proclamé dans les instructions adressées aux agents financiers et aux Commissaires du Gouvernement, au moment même où la contribution extraordinaire des 45 centimes principalement destinée à fournir des moyens de crédit à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, a été décrétée ;

Attendu que ces instructions paraissent n'avoir pas été suffisamment répandues ou comprises ;

Attendu qu'il est nécessaire de leur donner une publicité aussi étendue que possible ;

Voulant donner à cette publicité la consécration la plus solennelle ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

Les contribuables qui seraient hors d'état de supporter la contribution extraordinaire de 15 centimes, décrétée par le Gouvernement provisoire le 16 mars dernier, en seront dégrevés dans une équitable mesure.

A cet effet, le Maire, assisté du percepteur et d'un ou de plusieurs répartiteurs, dressera, dans la forme des états de cote irrécouvrable, un état des contribuables à qui, en tenant un juste compte de leur position et des impérieuses nécessités du trésor, il y aurait lieu de faire remise d'une partie ou de la totalité de la contribution extraordinaire.

ART. 2.

Cet état sera communiqué au contrôleur des contributions directes qui donnera son avis dans le mois de la réception. Le directeur fera son rapport, et le commissaire du Gouvernement statuera, jusqu'à ce que les décisions aient été rendues. Le percepteur surseoir à toute poursuite.

ART. 3.

Les dégrèvements qui seront prononcés, soit à titre de décharges et déductions, soit à titre de remises et modération, donneront lieu à des ordonnances distinctes dont le montant sera imputé sur un crédit extraordinaire qui sera ouvert à cet effet.

Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil du Gouvernement, le 5 avril 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Nouvelles Etrangères.

LOMBARDIE.

Les nouvelles données par la Gazette du Midi sur le prétendu carnage de six mille hommes de troupes piémontaises sont controuvées.

Milan, 6 avril. — La province de Brescia est tout-à-fait abandonnée par les Autrichiens ; ils se sont retirés sur la rive gauche du Mincio, toujours poursuivis par les alliés Suisses et Italiens. A San-Pancrazio, sur une hauteur, une colonne suisse a fait éprouver à l'état-major autrichien des pertes considérables en officiers de tous grades. Il en a été de même à Chiese, où la généreuse milice piémontaise tomba sur l'arrière-garde autrichienne, commandée par le prince de Schwarzenberg ; elle l'a mise en déroute, après lui avoir tué 50 hommes et fait 600 prisonniers.

Les troupes autrichiennes qui tenaient garnison à Venise, Udine, Trévise et Vicence, au nombre de 13,000, s'étaient réunies en Styrie ; à peine la constitution était proclamée. Rappelées à Vérone par Radetzky, elles ont perdu, pendant ce voyage, 600 hommes qui ont déserté.

On fait monter à 40,000 hommes les troupes piémontaises formant le centre de l'armée commandée par Charles-Albert et l'aile droite qui longe le Pô, de Parme à Plaisance. Les volontaires arrivent de toutes les parties de l'Italie ; de la Toscane seulement il arrive 10,000 hommes.

Dans leur retraite, les Autrichiens ont fait sauter tous les ponts qu'ils ont trouvés sur leur passage.

SUISSE.

Le gouvernement a consenti, sur la demande des autorités provisoires de la province de Côme, à accorder le libre passage, à travers notre canton, à 800 Croates (troupes autrichiennes), prisonniers à Côme dans ce moment. Ces pauvres gens rentrent en Autriche par le Voralberg.

ANGLETERRE.

Six bâtiments de guerre anglais viennent de recevoir l'ordre de se porter vers le Sund.

On s'est beaucoup occupé de cette circonstance le 5, dans la Cité, et il paraît qu'au Lloyd on demande actuellement des primes de guerre pour assurer les cargaisons des navires prussiens dans la Baltique. On aurait refusé d'assurer à 10 0/0.

Interdiction des manifestations chartistes. — Mesures extraordinaires.

Les journaux d'hier soir qui nous parviennent à l'instant, nous apprennent que la chambre des communes et le gouvernement se sont émus des manifestations chartistes.

Dans la chambre des communes, M. John Walsh a demandé au ministère s'il tolérerait la démonstration annoncée pour le lundi 10 avril.

Sir Georges Gray a répondu :

« J'ai appelé l'attention du gouvernement sur les démonstrations qui préoccupent tous les esprits. Le conseil a délibéré.

« Il a été décidé que des instructions seraient immédiatement répandues non seulement à Londres, mais dans tout le pays, pour inviter tous les sujets loyaux de Sa Majesté et tous les amis de la paix publique, à ne pas assister à la procession annoncée, et à user de toute leur influence pour maintenir l'ordre (applaudissements sur tous les bancs). L'opinion des juriconsultes de la couronne est que la procession projetée pour lundi est illégale. Le gouvernement sera prêt à tout événement ; il remplira son devoir envers Sa Majesté et envers les habitants paisibles du pays. »

M. Feargus O'Connor, après avoir rappelé un précédent, à l'effet de démontrer qu'une procession, si nombreuse qu'elle fût, n'avait rien d'illégal, ajoute :

« Dans la circonstance à laquelle je fais allusion, tout se passa avec le plus grand ordre, et il en serait de même lundi, s'il n'y avait pas intervention de la force civile et militaire.

« L'intention du meeting qui doit s'assembler lundi à Kennington-Common, n'est pas de venir jusqu'à la porte de la chambre des communes. Il veut seulement se développer dans les rues, pour montrer sa puissance numérique. Il remettra la pétition à un petit nombre d'individus, et le gros de l'assemblée restera en deçà du pont de Westminster. En agissant de cette façon, le peuple ne fera qu'user de son droit. Je sais que la pétition est signée par 5 millions d'individus, et j'espère qu'il ne sera pas prononcé ici une parole de nature à exciter des sentiments de colère et de désordre. »

Sir Georges Grey répète qu'au moment où il a eu avis du meeting, il a consulté les juriconsultes de la couronne, et que leur opinion unanime a été qu'un pareil meeting était illégal ; qu'il était contraire aux lois du pays. « Aussi, dès ce soir, ajoute le ministre, une proclamation sera-t-elle publiée à l'effet de l'interdire. »

Le même ministre, se levant de nouveau quelques moments après, dit :

« J'annonce à la chambre que, demain, je lui demanderai la permission de présenter un bill destiné à couvrir d'une protection plus efficace la couronne et le gouvernement du Royaume-Uni. » (Applaudissements.)

Cette déclaration produit une immense sensation dans toute la chambre.

— On lit dans le Morning-Herald :

« Le gouvernement prend toutes sortes de précautions pour le cas où une atteinte serait portée lundi à la paix publique. Des armes à feu ont été envoyées de la Tour de Londres, à l'hôtel de la Compagnie des Indes, à l'hôtel des Douanes, à l'hôtel des Postes, à la Banque, à Mansion-House, à Somerset-House, à l'Amirauté, etc. Beaucoup de maisons de banque et les docks ont aussi reçu des fusils.

« La reine part samedi pour l'île de Wight. »

— Trois maisons viennent de suspendre leurs paiements à Manchester.

PRUSSE.

Par une ordonnance datée du 3 avril, le roi de Prusse prescrit les élections pour 113 représentants de Prusse au parlement allemand qui siégera à Francfort.

Des représentants seront également élus par la province de Posen, pour le cas où le parlement se prononcerait pour l'accession de cette province à l'Allemagne.

VILLA DES ENFANTS,

Rue de Cuire, 36,

à la Croix-Rousse.

Cet Etablissement, fondé depuis plusieurs années, continue à recevoir les Enfants depuis leur sevrage. — Un vaste clos, un air pur, des soins maternels justifient la confiance que les familles accordent à ce pensionnat du jeune âge.

Directeur-gérant : FERDINAND FRANÇOIS,
Ancien rédacteur de la Revue indépendante.

IMPRIMERIE DE LÉON ROITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, 36.